

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230808

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailly en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

24 août 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage

24 août 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas
Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE SANTÉ CONVENTION DE GESTION TEMPORAIRE VIBRAYE/ EPCI

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération n°2023-057 du 28 août 2023, de la commune Vibraye.

Monsieur le Président informe que la compétence « Santé » et la recherche de praticiens est une compétence de la Communauté de Communes.

La Préfecture a donné son aval à la commune de Vibraye pour faire appel à un cabinet de recrutement, sous réserve qu'une convention de gestion soit conclue avec la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Cette convention autorise la commune de Vibraye à gérer une partie de la compétence intercommunale, pour une durée limitée dans le temps, et sans dessaisir la CCVBA de sa compétence. Dans le cas présent, la convention sera conclue pour une durée d'un an (renouvelable), uniquement pour la mission « Recherche de médecins généralistes pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Vibraye ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention telle qu'annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS